MACS
Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 24 MARS 2022 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 39
absents représentés : 15
absents excusés : 4

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :
Mesdames et Messieurs Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Dominique DUHIEU, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE.

Absents représentés :
Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, Mme Véronique BREVET a donné pouvoir à M. Olivier GOYENECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, M. Bertrand DESCLAUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Louis GALDOS a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à M. Serge VIAROUGE, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Pierre PECASTAINGS a donné pouvoir à Mme Carine QUINOT, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Yves TREZIÈRES a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Mickaël WALLYN a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER.

Absents excusés :
Madame Magali CAZALIS, Messieurs Lionel CAMBLANNE, Alexandre LAPÈGUE, Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DUHIEU.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR PATRICK TAILLADE

Rapporteur : Monsieur le Président

La commune d'Azur était représentée au sein du bureau communautaire de MACS par un conseiller communautaire, Monsieur Patrick Taillade.

Par courrier en date du 29 octobre 2021, Madame la Préfète a accepté la démission de Monsieur Patrick Taillade de ses fonctions de maire d'Azur et de son mandat de conseiller municipal, et par conséquent de son mandat de conseiller communautaire.

Suite aux élections partielles complémentaires organisées le dimanche 23 janvier 2022 par la commune d'Azur, et à la réunion du conseil municipal du vendredi 28 janvier 2022, Monsieur Dominique Duhieu a été élu maire de la commune.

Dans ces conditions, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre du bureau communautaire, afin de remplacer Monsieur Patrick Taillade.

L'élection du membre du bureau a lieu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Une seule candidature est présentée pour pourvoir le siège vacant de membre du bureau :

- septième autre membre : Monsieur Dominique Duhieu.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code électoral ;

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 2122-10 du code général des collectivités territoriales, par renvoi de l'article L. 5211-2 du même code ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2022/ n° 25 en date du 9 février 2022 portant modification des statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant élection du président de la Communauté de communes et le procès-verbal d'élection s'y rapportant ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 fixant la composition du bureau communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant élection de 10 vice-présidents et de 10 autres membres du bureau de la Communauté de communes et le procès-verbal d'élection s'y rapportant ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2020 modifiant la composition du bureau communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2020 portant élection d'autres membres du bureau communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 modifiant la composition du bureau communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 portant élection de 3 membres supplémentaires du bureau ;

VU la lettre de Madame la Préfète en date du 29 octobre 2021 approuvant la démission de Monsieur Patrick Taillade de sa fonction de maire et de son mandat de conseiller municipal de la commune d'Azur ;

VU le résultat des élections partielles complémentaires municipales organisées par la commune d'Azur le dimanche 23 janvier 2022 ;

VU la délibération du conseil municipal d'Azur en date du 28 janvier 2022 portant élection de son nouveau maire, Monsieur Dominique Duhieu ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 3 février 2022 d'installation de Monsieur Dominique Duhieu en qualité de conseiller communautaire de MACS ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, de participer aux opérations de vote pour l'élection du 7ème membre supplémentaire du bureau, dont le déroulement suit :

1. Élection du septième autre membre du bureau

1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 54
c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 54
e. Majorité absolue : 27

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUHIEU Dominique	54	Cinquante-quatre

Proclamation de l'élection du septième autre membre du bureau :
M. Dominique DUHIEU a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 mars 2022

Le président

Pierre Froustey

MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD 40230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
LANDES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD

CANTON :
SAINT-VINCENT DE TYROSSE

TABLEAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du conseil communautaire du 24 mars 2022

		NOM	PRENOM	Date de naissance	Commune représentée
N°	Fct				
1	P	FROUSTEY	Pierre	20/12/57	Vieux-Boucau
2	VP	CHARPENEL	Frédérique	15/12/69	Soustons
3	VP	DAULOUEDE	Jean-Claude	26/04/49	Tosse
4	VP	LAFFITTE	Pierre	05/05/53	Saint-Vincent-de-Tyrosse
5	VP	BOUYRIE	Hervé	30/04/60	Messanges
6	VP	GALDOS	Louis	17/01/59	Capbreton
7	VP	MONET	Jean-François	05/04/57	Bénesse-Maremne
8	VP	BENOIT-DELBAST	Jacqueline	21/02/53	Labenne
9	VP	MARCHAND	Aline	18/08/61	Moliets-et-Maâ
10	VP	DARETS	Benoit	04/07/71	Saubrigues
11	VP	BENOIST	Patrick	14/10/56	Josse
12	MB	ARBEILLE	Henri	02/02/58	Soorts-Hossegor
13	MB	DE ARTECHE	Sylvie	02/04/64	Saubion
14	MB	SARDELUC	Philippe	11/10/67	Angresse
15	MB	PECASTAINGS	Pierre	25/10/89	Seignosse
16	MB	BETBEDER	Francis	23/08/59	Sainte-Marie-de-Gosse
17	MB	LIBIER	Marie-Thérèse	19/09/57	Saint-Jean-de-Marsacq
18	MB	DUHIEU	Dominique	14/10/62	Azur
19	MB	LACLEDERE	Patrick	06/04/59	Capbreton
20	MB	DELPUECH	Jean-Luc	06/07/53	Labenne
21	MB	DESCLAUX	Bertrand	10/08/65	Orx
22	MB	LAHILLADE	Eric	27/10/65	Saubusse
23	MB	DIRIBERRY	Mathieu	14/01/82	Saint-Geours de Maremne
24	MB	LAPEGUE	Alexandre	27/10/80	Saint Martin de Hinx
25	MB	SOUMAT	Alain	22/10/49	Magescq
26	MB	PETITJEAN	Jérôme	15/05/70	Labenne
27	MB	VIGNAUD	Christophe	28/09/57	Soorts-Hossegor
28	MB	GELEZ	Régis	27/09/79	Saint-Vincent-de-Tyrosse
29	CC	AGIER	Françoise	13/11/54	Capbreton
30	CC	AZPEITIA	Alexandrine	03/03/70	Bénesse-Maremne
31	CC	BARBE	Armelle	21/12/50	Capbreton
32	CC	BRESSOUD	Emmanuelle	01/11/70	Saint-Vincent-de-Tyrosse
33	CC	BREVET	Véronique	19/04/69	Labenne
34	CC	CAMBLANNE	Lionel	30/06/81	Seignosse
35	CC	CANTAU	Pascal	13/05/63	Saubion
36	CC	CAUNÈGRE	Alain	07/02/58	Soustons

37	CC	CAYLA	Géraldine	28/04/78	Tosse
38	CC	CAZALIS	Magali	27/01/84	Saint-Martin-deHinx
39	CC	DARDY	Nathalie	28/10/67	Saubrigues
40	CC	DOR	Gilles	14/05/65	Saint-Vincent-de-Tyrosse
41	CC	DUBOSC-PAYSAN	Maëlle	28/04/79	Soorts-Hossegor
42	CC	DUBUS	Régis	21/07/72	Saint-Vincent-de-Tyrosse
43	CC	DUCAMP	Séverine	18/02/75	Saint-Geours de Maremne
44	CC	DUPOND	Florence	08/02/71	Magescq
45	CC	GOYENECHE	Olivier	05/03/68	Labenne
46	CC	LABEYRIE	Isabelle	17/05/73	Soustons
47	CC	LARRIEU	Cédric	26/04/72	Capbreton
48	CC	MAINPIN	Isabelle	08/12/59	Soustons
49	CC	MARTINE	Elisabeth	20/07/69	Angresse
50	CC	MEIRELES-ALLADIO	Nathalie	03/08/80	Capbreton
51	CC	MORA - DAUGAREIL	Stéphanie	24/04/79	Saint-Vincent-de-Tyrosse
52	CC	NICOLAS	Damien	19/07/75	Bénesse-Maremne
53	CC	PEANNE	Olivier	15/08/55	Soustons
54	CC	PERON	Kelly	26/10/86	Vieux-Boucau
55	CC	QUINOT	Carine	04/06/72	Seignosse
56	CC	TREZIERES	Yves	15/01/64	Capbreton
57	CC	VIAROUGE	Serge	13/08/54	Soustons
58	CC	WALLYN	Mickaël	27/07/82	Saint-Jean-de-Marsacq

CERTIFIE EXACT, par le président, soussigné,

A Saint-Vincent de Tyrosse, le 24 mars 2022

Le président

Pierre FROUSTEY

MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
40230